



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET SUR
L'INTERDICTION DE STATIONNER AU DROIT
DES TRAVAUX DANS LA RUE MARIE CLAUDE
VAILLANT COUTURIER**

Arrêté de Police N° 69-2022 (ST) du 04 octobre 2022

Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par la société Olczak,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste lors de la réalisation
de travaux de remplacement d'un coffret fausse coupure par un
coffret REMBT face au N°28 de la rue Marie Claude Vaillant
Couturier.

ARRETE

- Article 1** Des travaux de remplacement d'un coffret fausse coupure par un coffret REMBT face au N°28 de la rue Marie Claude Vaillant Couturier seront réalisés à compter **du lundi 17 octobre 2022 et pour une durée de 20 jours.**
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera réduite à 30 KMS/H et la circulation se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins du chantier.
- Article 3** Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.
- Article 4** La société OLCZAK exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 5** La société Olczak dont le siège est situé 13 rue de la République 59187 Dechy
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté



Fait à GUESNAIN,
04 octobre 2022

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe Déléguée
C.AMADEI